

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Le 3 juillet 2024 - 20H30



L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 modifient les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'organe délibérant qui sera publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine.

Liste des délibérations pour la séance du Conseil Municipal du mercredi 3 juillet 2024 :

- Délibération 2024-07-03 -01
Travaux – Lotissements Résidence La Fontaine : signature des actes de vente
Adoptée
- Délibération 2024-07-03 -02
Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024
Adoptée
- Délibération 2024-07-03 -03
Ecole Simone Veil – Restauration scolaire : renouvellement de contrat prestataire
Adoptée
- Délibération 2024-07-03 -04
Programme Voirie 2024
Adoptée
- Délibération 2024-07-03 -05
Marchés Publics – Confortement d'un mur de soutènement
Rue Pen ar Pont / Rue de la Chaussée : attribution du marché à l'entreprise MARC SA
Adoptée

La Maire,

Aline CHEVAUCHER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN**

Séance du 3 juillet 2024

Le trois juillet deux mil vingt-quatre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, maire, O. MONCUS, A. MARC, JP CAER, V. LE BOULCH, M. SAILLOUR, M. VILLENEUVE, MY. LE MESTRE, MH PETIT-CHOPIN, M. QUILLEVERE, K. KERNEIS, D. LE GALL, A. BOULC'H, R. JEZEQUEL, L. PENNORS, JJ. HIRRIEN, H. GUENA, G. KERBIRIOU, D. CAZUC,

Madame Anne MARC a été nommée secrétaire.

Excusés : E. TANGUY, JM. SEVERE, A. LE BIHAN, H. BEAUMIN

Noms : de membres :

Afférents au conseil municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part aux délibérations : 18

2024-07-03 -01

Travaux – Lotissements Résidence La Fontaine

Concernant le lotissement Résidence de la Fontaine, Madame le Maire informe qu'à ce jour 12 réservations ont été faites et 2 options ont été posées. Madame le Maire rappelle que le contexte économique actuel fragilise l'accès à la propriété et qu'il y a eu des désistements suite à des refus de prêts.

Madame le Maire propose au conseil municipal de rajouter une mention relative à l'exécution de la délibération prise à la séance du conseil municipal du 15 mars, soit : signature des actes de vente et gestion des démarches afférentes à ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Madame le Maire à signer lesdits actes et à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Aline CHEVAUCHER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN**

Séance du 3 juillet 2024

Le trois juillet deux mil vingt-quatre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, maire, O. MONCUS, A. MARC, JP CAER, V. LE BOULCH, M. SAILLOUR, M. VILLENEUVE, MY. LE MESTRE, MH PETIT-CHOPIN, M. QUILLEVERE, K. KERNEIS, D. LE GALL, A. BOULC'H, R. JEZEQUEL, L. PENNORS, JJ. HIRRIEN, H. GUENA, G. KERBIRIOU, D. CAZUC,

Madame Anne MARC a été nommée secrétaire.

Excusés : E. TANGUY, JM. SEVERE, A. LE BIHAN, H. BEAUMIN

Nombre de membres :

Affiliés au conseil municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part aux délibérations : 15

2024-07-03 -02

Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024

Madame le Maire donne la parole à Madame Véronique LE BOULCH, adjointe à la « Vie associative » et à la « Vie scolaire », et à M. Michaël VILLENEUVE, conseiller délégué à la « Vie associative ». La commission « Vie associative » s'est réunie le 30 mai 2024 pour étudier les demandes de subventions 2024.

Madame LE BOULCH présente les propositions de la commission récapitulées sur les tableaux ci-annexés. M. MONCUS et Mme GUENA quittent la salle du conseil et ne participent pas au vote, ayant des intérêts dans des associations concernées.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'attribuer, pour 2024, les subventions proposées par la commission et récapitulées dans les tableaux ci-annexés

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Aline CHEVAUCHER



Subventions 2024- Associations Plouénanaises

A.P.E.L - Kerellon*	704,00 €
Amicale Laïque SV *	776,00 €
Association des Personnes Agées de Penzé	145,00 €
Club de loisirs génération mouvement	400,00 €
Comité de jumelage Plainfaing	300,00 €
Cyclo Club	300,00 €
F.N.A.C.A	600,00 €
GPFC - Football	2 700,00 €
Groupement des jeunes de foot gj horn	1 500,00 €
Gym adultes	480,00 €
Ijin ha spered ar vro	250,00 €
Kumo Judo Club	475,00 €
Les speederien de Plouéan	350,00 €
Société de Chasse	500,00 €
TOTAL	9 480,00 €

Subventions 2024 - Associations extérieures subventionnées

Voté par le CM 2024	
Amicale des donneurs de sang	125,00 €
Amicale'ment Vôtre (20 € * 11 adhérents)	220,00 €
ASAD	50,00 €
Ateliers des parcours	100,00 €
CIDFF	50,00 €
Confrérie de l'artichaut	100,00 €
Ecole ND de la Charité	2 160,00 €
France ADOT	Arbre de vie
Handisport Club Léonard	100,00 €
La plume numérique (250€ en 2020)	250,00 €
Les restos du cœur 29	100,00 €
Messenger Léonard	50,00 €
Radio nord bretagne	100,00 €
Secours catholique du Finistère	250,00 €
Redadeg 2024	200,00 €
TOTAL	3 855,00 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN**

Séance du 3 juillet 2024

Le trois juillet deux mil vingt-quatre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, maire.

Étaient présents : A. CHEVAUCHER, maire, O. MONCUS, A. MARC, JP CAER, V. LE BOULCH, M. SAILLOUR, M. VILLENEUVE, MY. LE MESTRE, MH PETIT-CHOPIN, M. QUILLEVERE, K. KERNEIS, D. LE GALL, A. BOULC'H, R. JEZEQUEL, L. PENNORS, JJ. HIRRIEN, H. GUENA, G. KERBIRIOU, D. CAZUC,

Madame Anne MARC a été nommée secrétaire.

Excusés : E. TANGUY, JM. SEVERE, A. LE BIHAN, H. BEAUMIN

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part aux délibérations : 18

2024-07-03 -03

Ecole Simone Veil – Restauration scolaire

Madame le Maire rappelle que le contrat avec la Cuisine Centrale de la ville de Morlaix arrivait à échéance en août 2024.

Le conseil municipal, réuni 31 mai 2024, avait autorisé Madame le Maire à engager des négociations.

Trois sociétés ont été consultées : la cuisine centrale de Morlaix, Convivio et API.

Madame le Maire, Madame LE BOULCH et Mr SAILLOUR ont rencontré M. MASY, le responsable de la cuisine centrale de MORLAIX. La cuisine centrale de MORLAIX s'engage dans une démarche qualité qui vise en premier lieu à répondre aux enjeux de la loi Egalim mais aussi et surtout à proposer une démarche partenariale pour une restauration plus durable.

Pour atteindre les objectifs de la loi Egalim la Cuisine Centrale de la ville de Morlaix a défini plusieurs axes :

- Création d'une légumerie interne à la cuisine de manière à travailler plus de produits bruts provenant d'exploitations locales,
- La refonte de certains de ses marchés publics d'approvisionnement pour cibler plus de produits locaux et de qualité,
- Un accompagnement dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire,
- Un travail sur les menus proposés visant à développer le « fait maison », en particulier sur les recettes végétales.

Madame le Maire, Madame LE BOULCH et Mr SAILLOUR font part de l'avis du conseil d'école de l'école Simone Veil qui souhaite conserver le même prestataire à savoir la Cuisine Centrale de la ville de Morlaix, toujours sur la base d'un repas à 4,5 éléments pour lutter contre le gaspillage (4 éléments deux jours et 5 éléments deux jours), et propose de retenir l'offre de la cuisine centrale de MORLAIX, soit :

3.29 euros TTC le repas / enfant

Contractuellement le prestataire prévoit une augmentation annuelle de 5%.

Sur cette base, le prix du repas à facturer aux familles serait calculé ainsi au 1^{er} septembre 2024 :

3,29 € TTC + 0,06 € pour l'eau et le pain soit :

- 3,35 €/repas pour un enfant
- 1,77 €/repas pour le troisième d'une fratrie
- 6,50 €/repas pour un adulte

[Pour mémoire tarifs précédents 2023 :

3,15 €/repas pour un enfant

1,57 €/repas pour le troisième d'une fratrie

6,30 €/repas pour un adulte]

Après en avoir débattu,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Madame le Maire à signer un contrat pour trois ans avec la Cuisine Centrale de la ville de Morlaix aux conditions indiquées ci-dessus,

Fixe, à partir du 1^{er} septembre 2024, les nouveaux tarifs de la cantine de l'école Simone Veil :

- 3,35 €/repas pour un enfant
- 1,77 €/repas pour le troisième d'une fratrie
- 6,50 €/repas pour un adulte

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Aline CHEVAUCHER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN**

Séance du 3 juillet 2024

Le trois juillet deux mil vingt-quatre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, maire, O. MONCUS, A. MARC, JP CAER, V. LE BOULCH, M. SAILLOUR, M. VILLENEUVE, MY. LE MESTRE, MH PETIT-CHOPIN, M. QUILLEVERE, K. KERNEIS, D. LE GALL, A. BOULC'H, R. JEZEQUEL, L. PENNORS, JJ. HIRRIEN, H. GUENA, G. KERBIRIOU, D. CAZUC,

Madame Anne MARC a été nommée secrétaire.

Excusés : E. TANGUY, JM. SEVERE, A. LE BIHAN, H. BEAUMIN

*Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part aux délibérations : 18*

2024-07-03 -04

Programme Voirie 2024

M. CAER prend la parole pour rendre compte des travaux de la « Commission Travaux, voirie, réseaux, équipements communaux, matériel » qui s'est réuni le 24 mai 2024.

Un programme a été élaboré avec l'appui technique de Sabrina GAYRIN, technicienne de Haut Léon Communauté. Les éléments descriptifs sont fournis en annexe.

Tranche ferme

- Secteur de Kerever
- Secteur de Ty Méan
- Secteur de Begavel
- Secteur de Keraberen
- Secteur de Mesber
- Secteur de Kerhuel
- Secteur de Kerivoas
- Secteur de Prat Per et Place Louis Sévère
- RD 75 – Traversée du bourg
- Secteur de Kerifaouen
- Secteur de Traon Glezon
- Secteur de Kerdanet
- Secteur de Milinou
- Secteur de Balizan
- Place François Prigent
- Secteur de Placéric

Tranche conditionnelle

- Secteur du Mouster
- Secteur de Rosquillec

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le programme « Voirie 2024 » proposé par la commission « Voirie »,

Autorise Madame le Maire à lancer une consultation pour la réalisation des travaux correspondants,

Autorise Madame le Maire à contracter la meilleure offre.

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Aline CHEVAUCHER

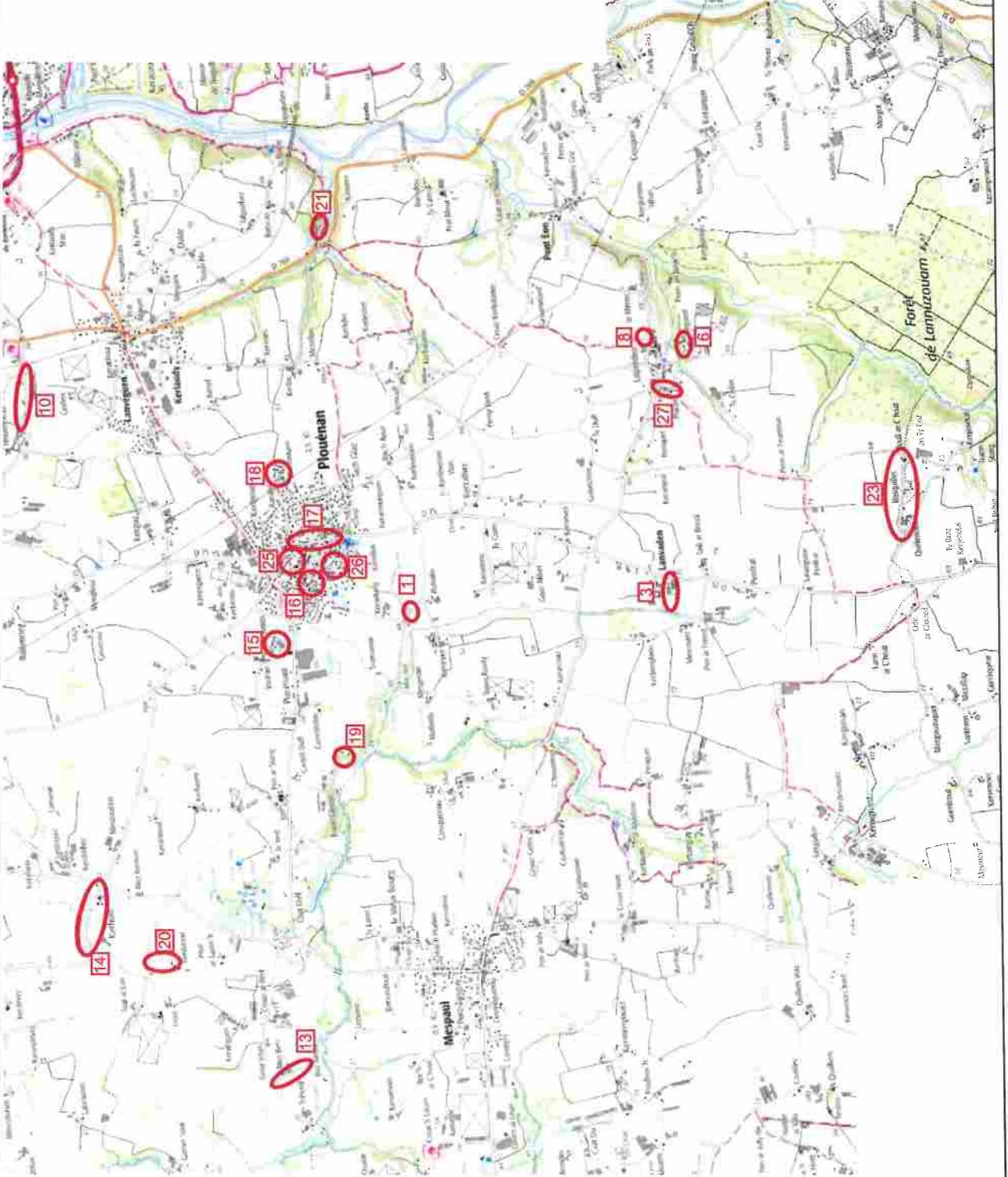


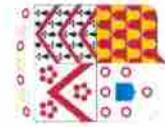
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication ou notification



COMMUNE DE PLOUENAN PROGRAMME DE VOIRIE 2024

0-PLAN DE SITUATION





COMMUNE DE PLOUENAN
PROGRAMME DE VOIRIE 2024
1 - SECTEUR DE KEREVER
REPRISE DE TALUS EN ENROCHEMENT

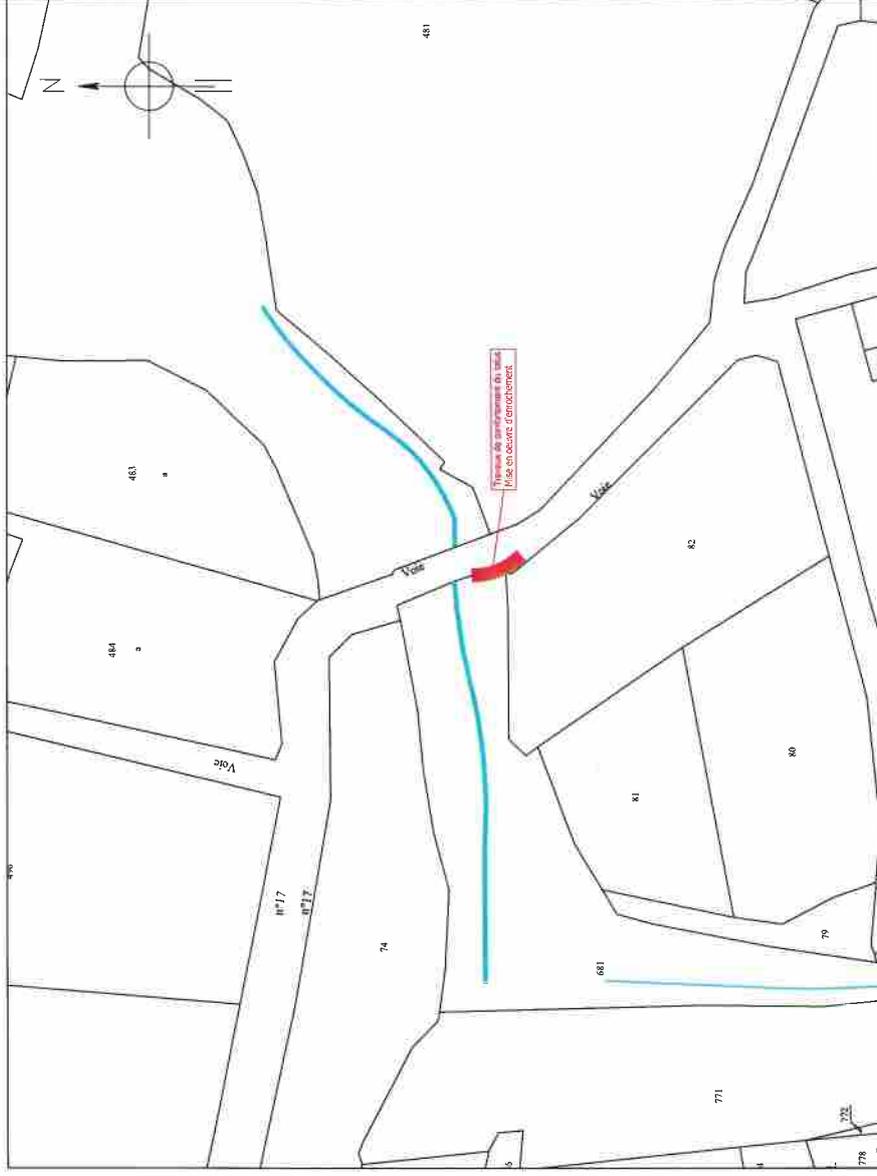
PLAN DES TRAVAUX PROJETES

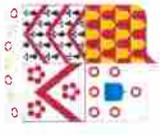
Ech.: 1/1500

PLAN DE SITUATION



VUE AERIENNE





COMMUNE DE PLOUENAN
PROGRAMME DE VOIRIE 2024
3 - SECTEUR DE TY MEAN
ENROBE

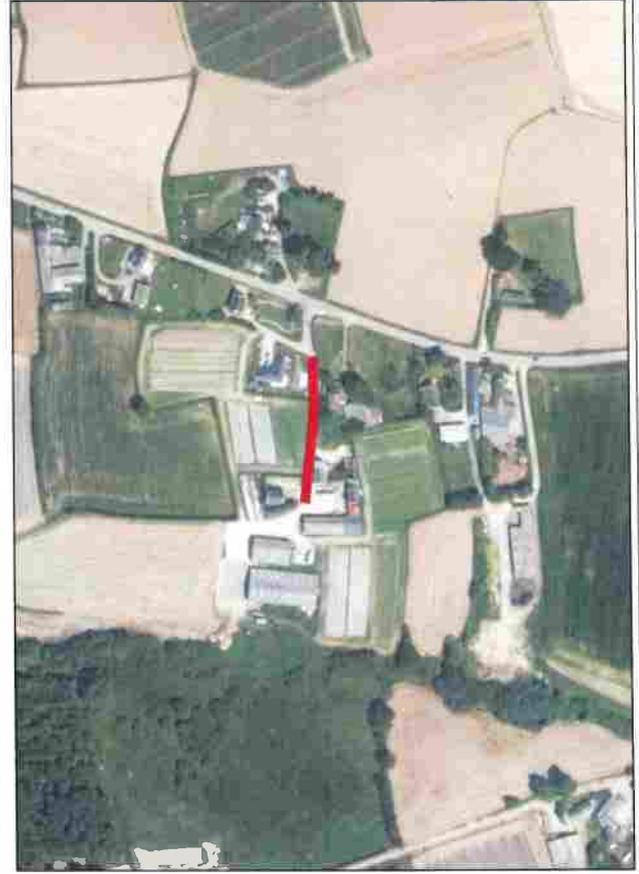
PLAN DES TRAVAUX PROJETES

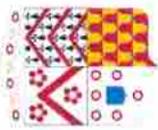
Ech.: 1/2000

PLAN DE SITUATION



VUE AERIEENNE





COMMUNE DE PLOUJENAN
PROGRAMME DE VOIRIE 2024
8 - SECTEUR DE KERABEREN
ENROBE - Patte d'oie

PLAN DES TRAVAUX PROJETES Ech.: 1/1000

PLAN DE SITUATION



VUE AERIEENNE

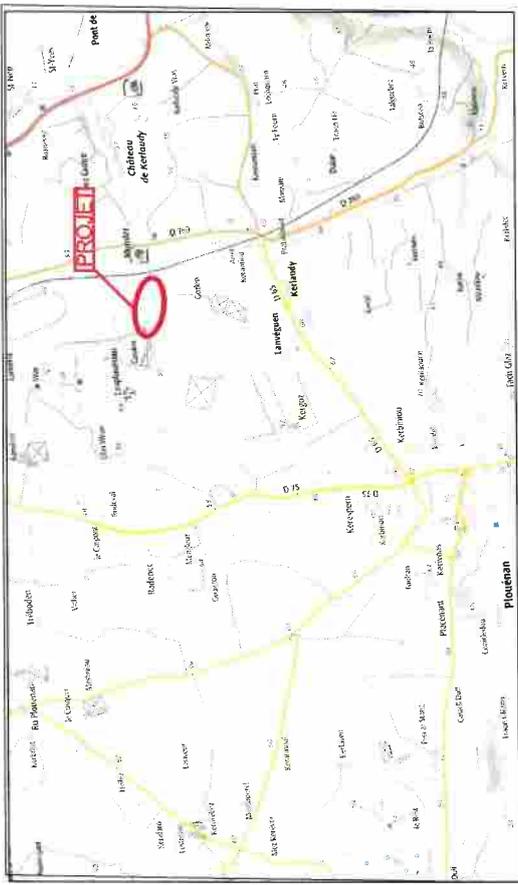




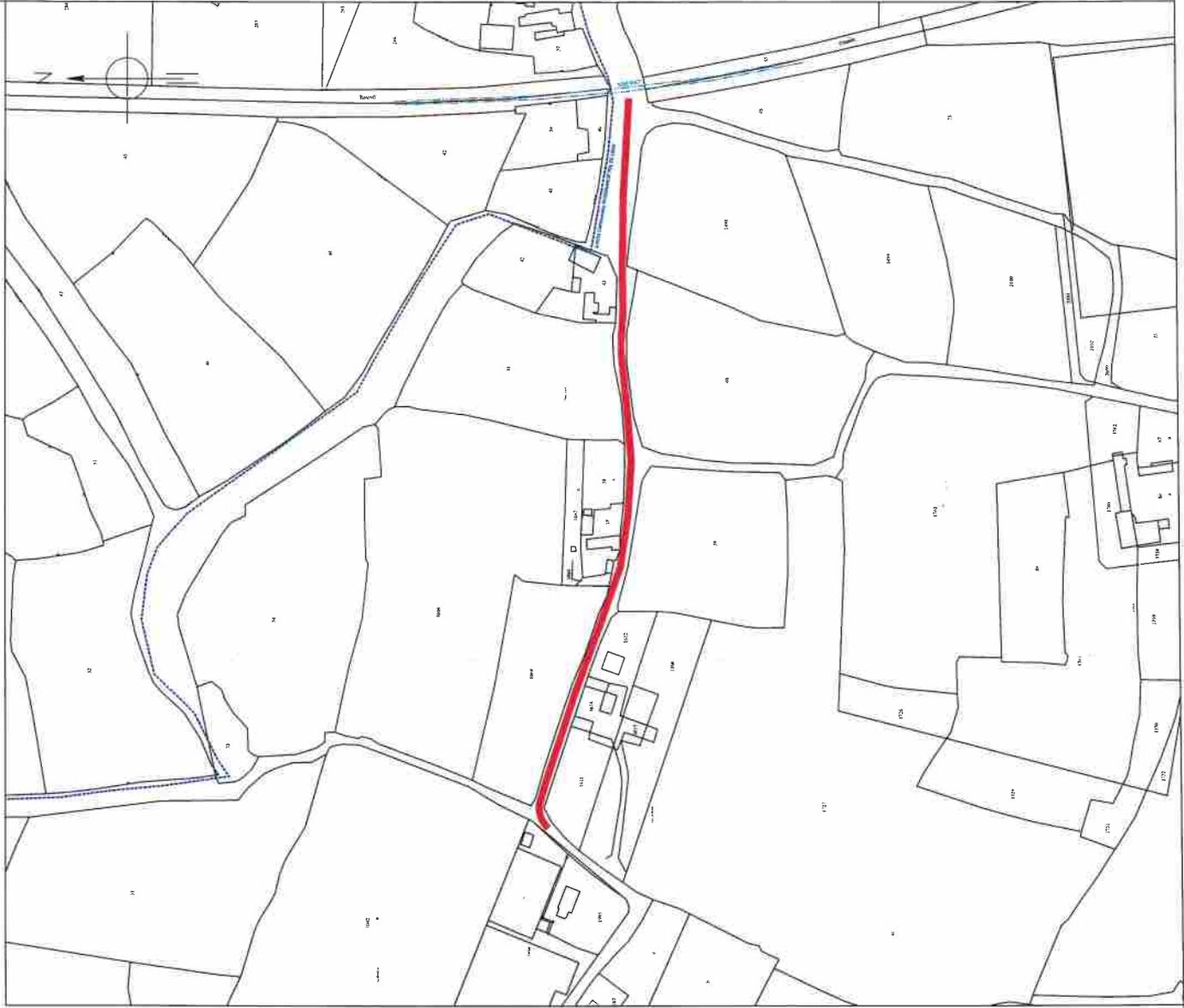
COMMUNE DE PLOUÉVENAN
PROGRAMME DE VOIRIE 2024
10 - SECTEUR DU MOUSTER
ENROBE

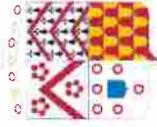
PLAN DES TRAVAUX PROJÉTÉS Ech.: 1/2500

PLAN DE SITUATION



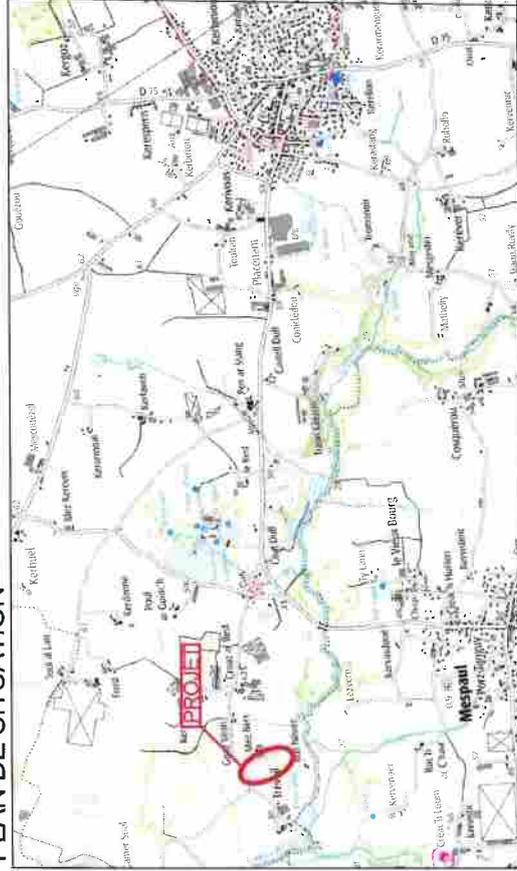
VUE AÉRIENNE





COMMUNE DE PLOUENAN
PROGRAMME DE VOIRIE 2024
13 - SECTEUR DE MESBER
ENROBE

PLAN DE SITUATION



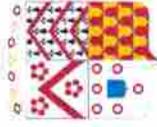
VUE AERIEENNE



PLAN DES TRAVAUX PROJETES

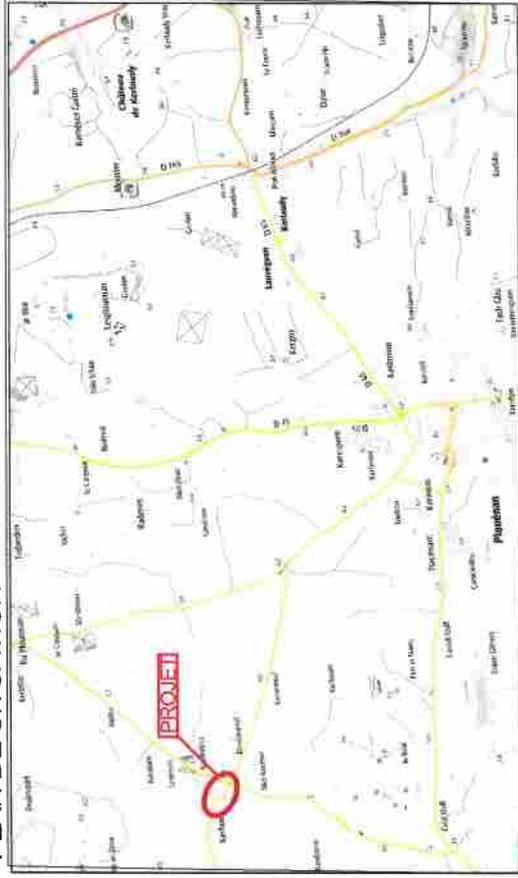
Ech.: 1/2000





COMMUNE DE PLOUENAN
PROGRAMME DE VOIRIE 2024
14 - SECTEUR DE KERHUEL
ENROBE

PLAN DE SITUATION

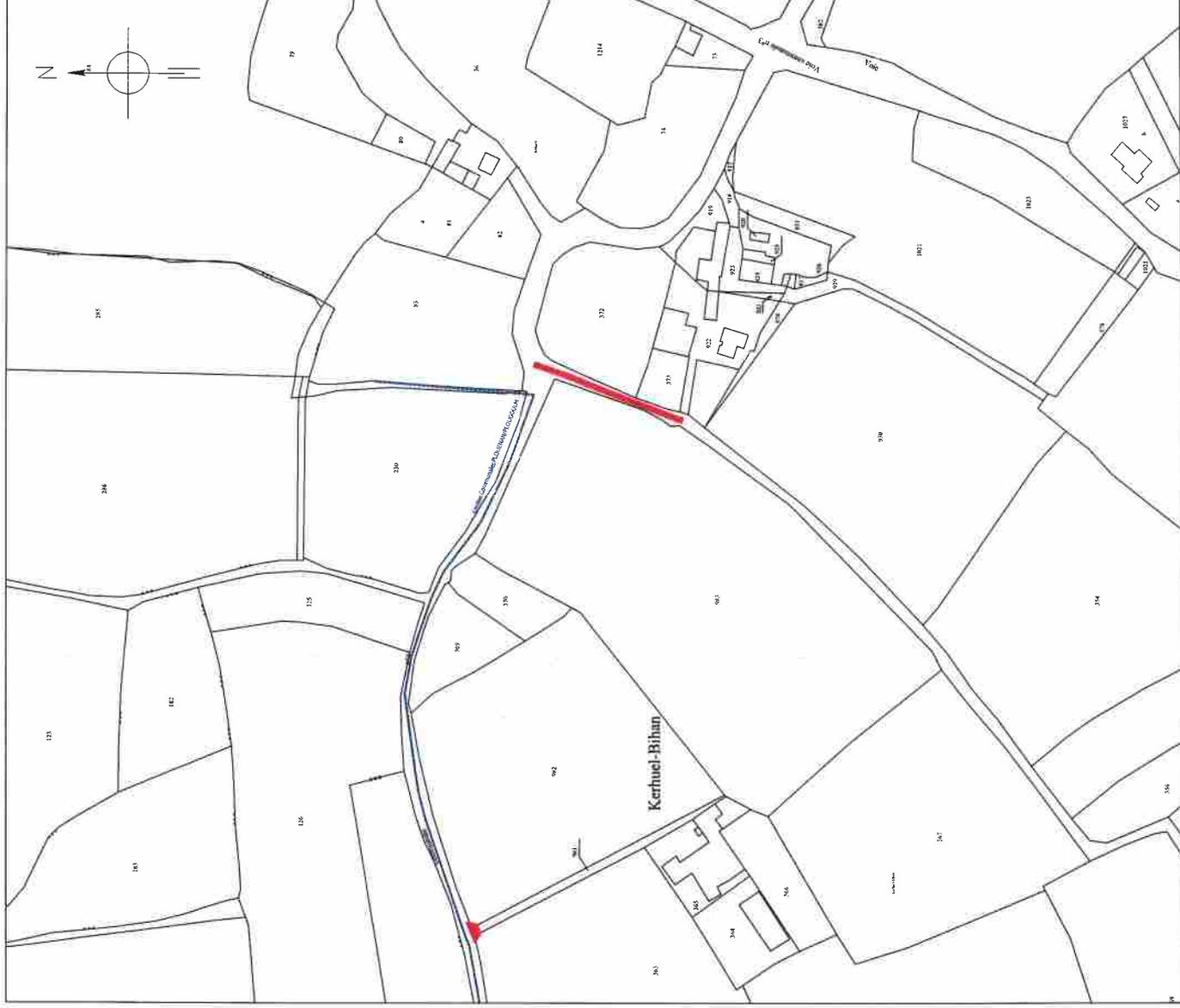


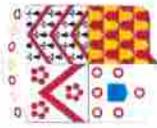
VUE AERIEENNE



PLAN DES TRAVAUX PROJETES

Ech.: 1/2000





COMMUNE DE PLOUENAN
PROGRAMME DE VOIRIE 2024
15 - SECTEUR DE KERIVOAS
ENROBE + RESEAUX EP

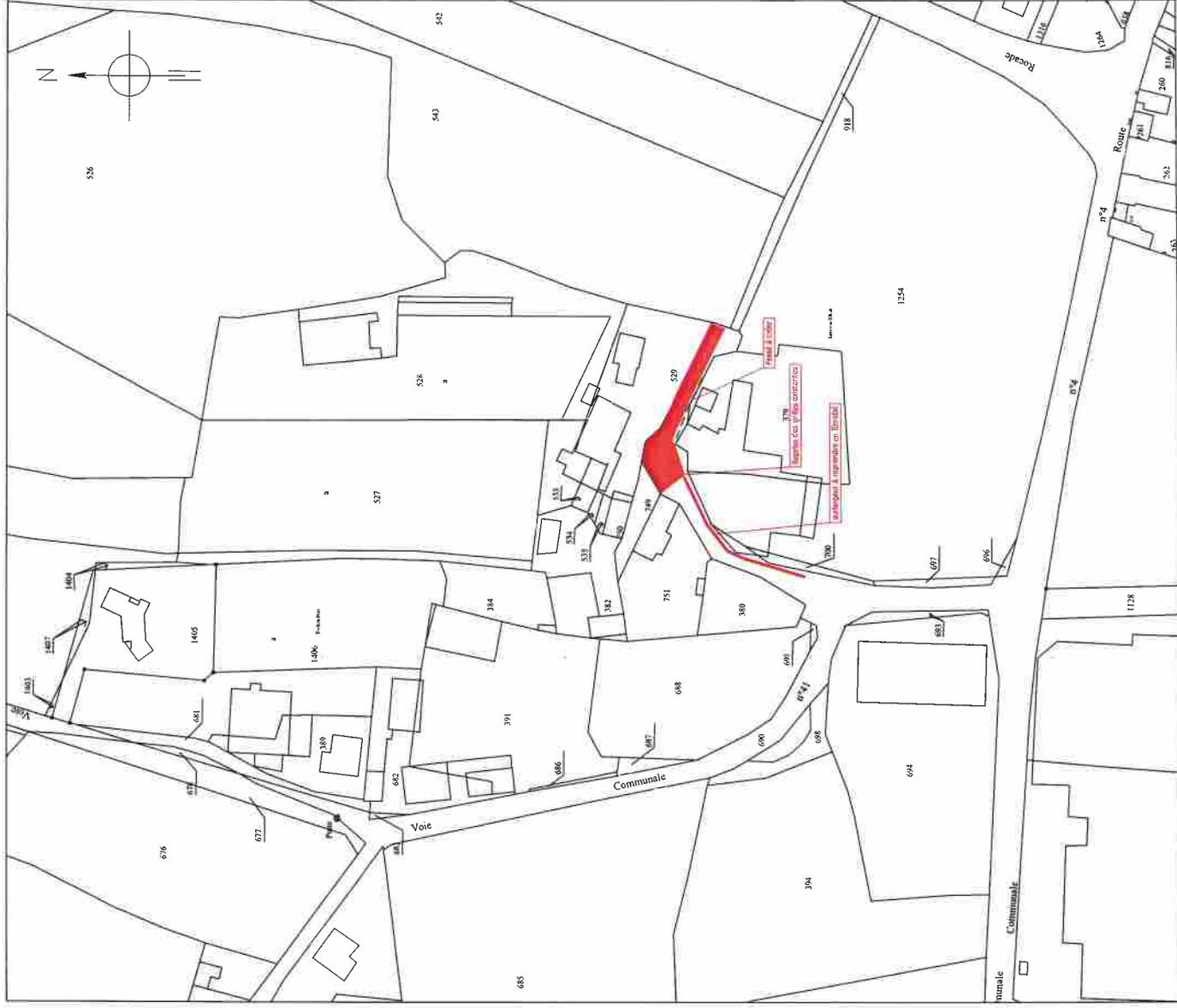
PLAN DES TRAVAUX PROJETES

Ech.: 1/1500

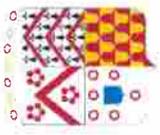
PLAN DE SITUATION



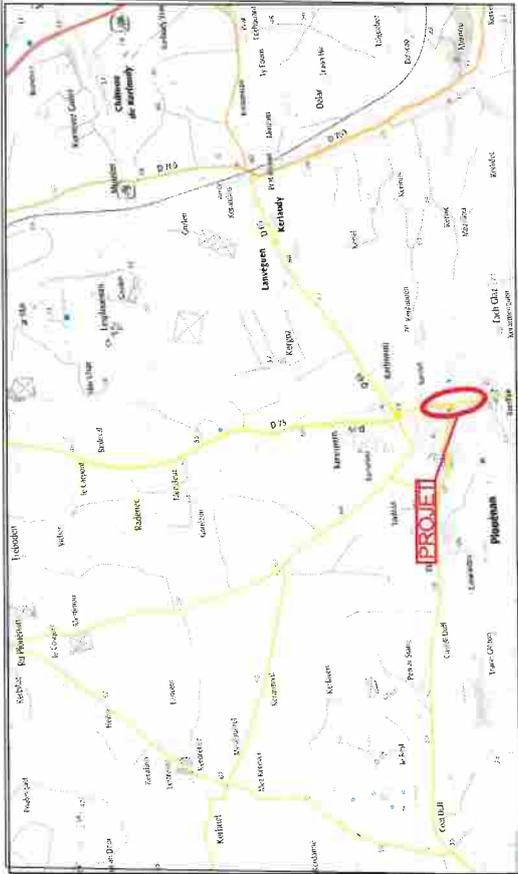
VUE AERIEENNE



COMMUNE DE PLOUENAN
PROGRAMME DE VOIRIE 2024
17 - RD 75 - TRAVERSEE DE BOURG
ENROBE + REPRISE DE PLATEAUX (Rabotage)



PLAN DE SITUATION

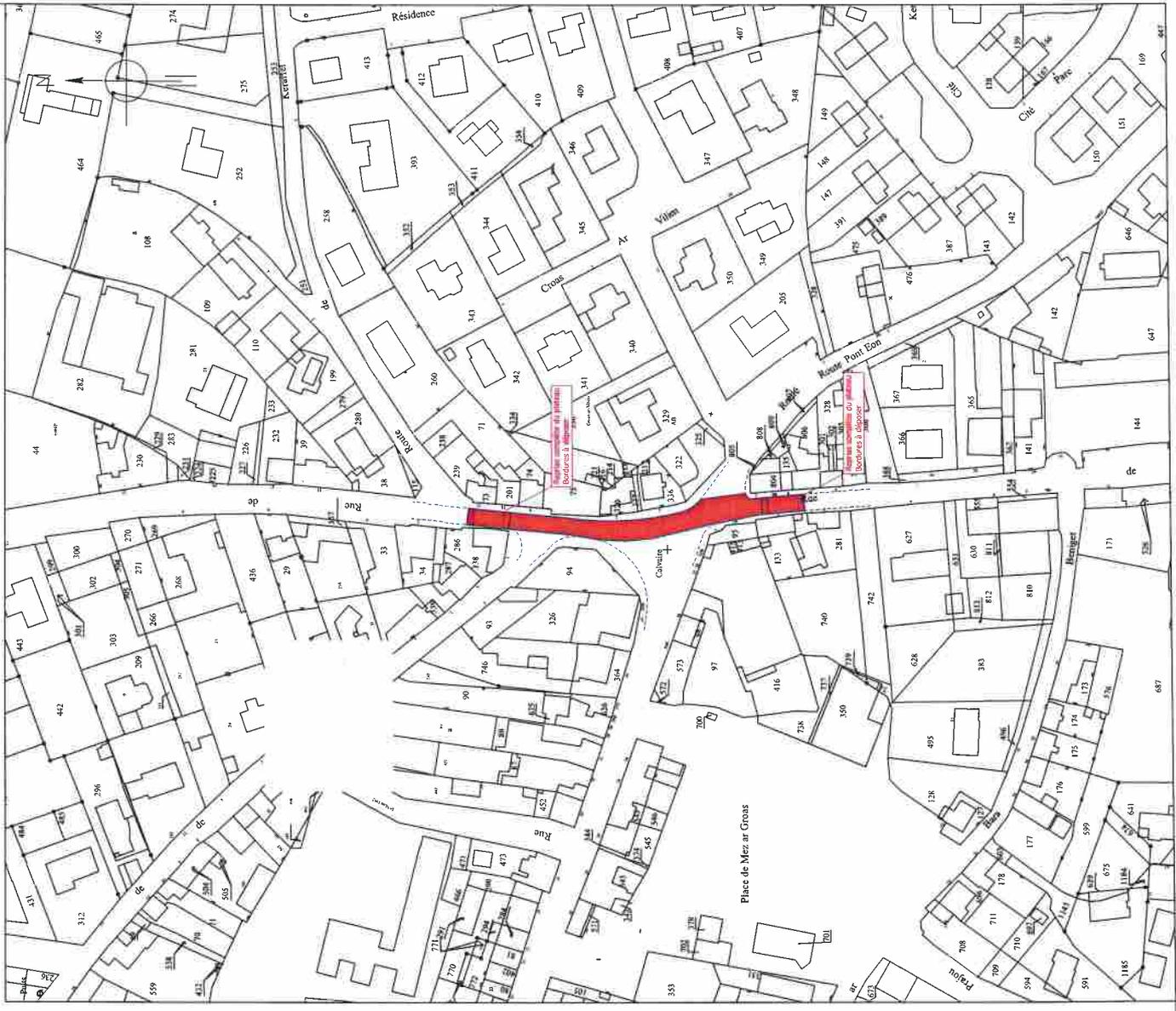


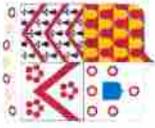
VUE AERIEENNE



PLAN DES TRAVAUX PROJETES

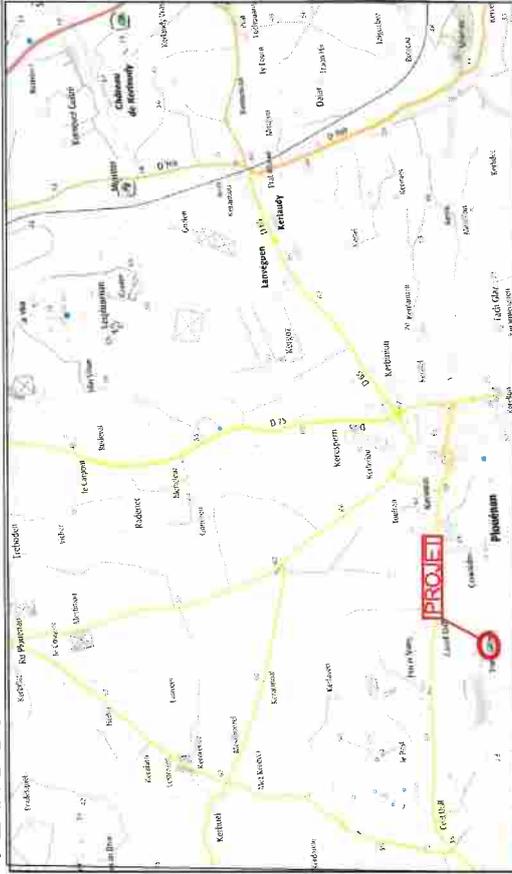
Ech.: 1/1500





COMMUNE DE PLOUENAN
PROGRAMME DE VOIRIE 2024
19 - SECTEUR DE TRAON GLEZON
ENROBE

PLAN DE SITUATION

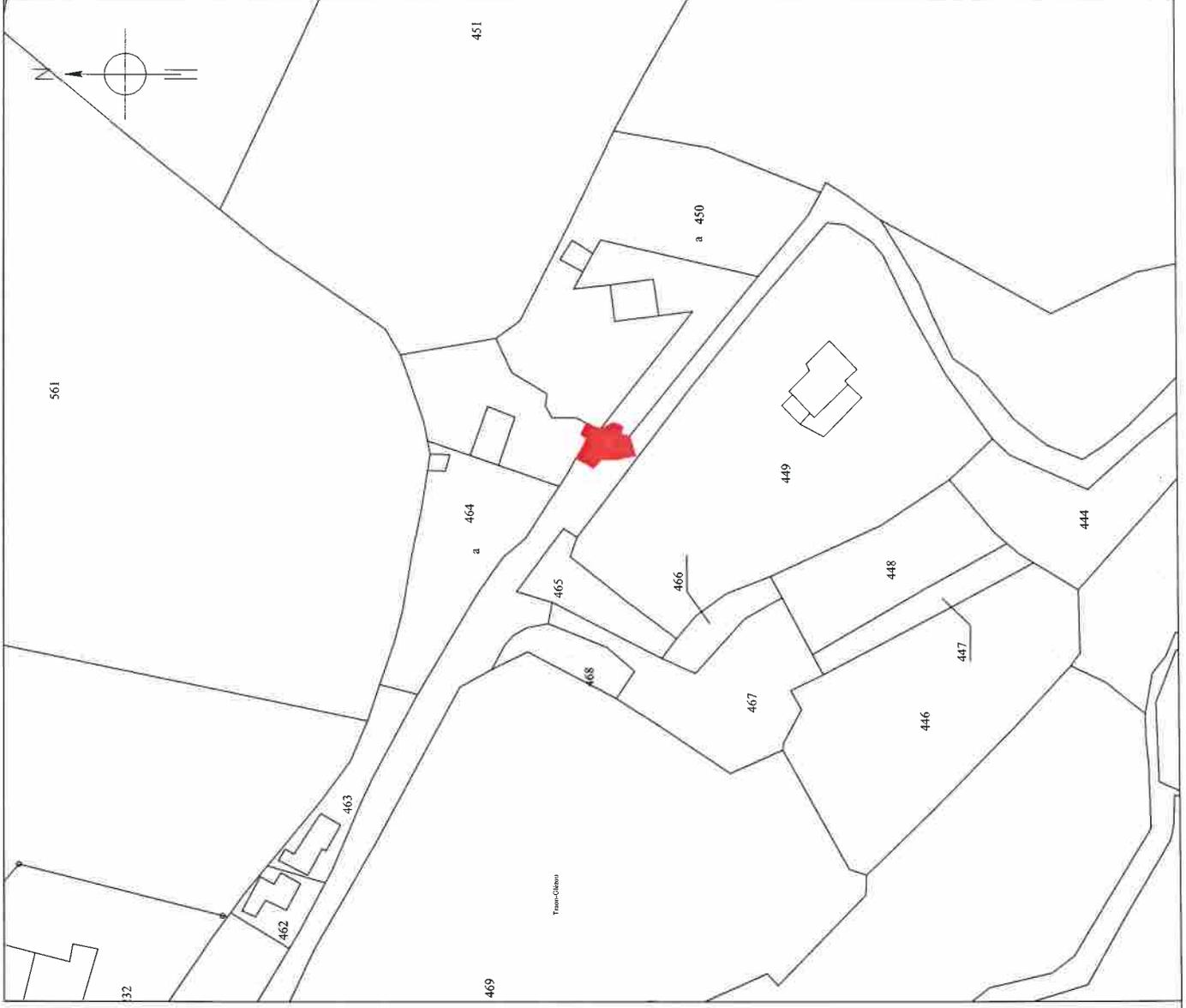


VUE AERIEENNE



PLAN DES TRAVAUX PROJETES

Ech.: 1/1000



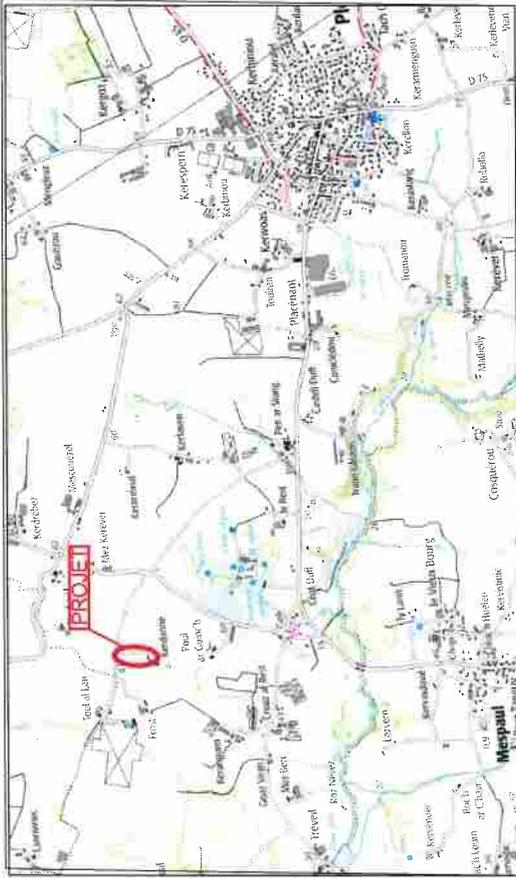


COMMUNE DE PLOUENAN
PROGRAMME DE VOIRIE 2024
20 - SECTEUR DE KERDANET
ENROBE

PLAN DES TRAVAUX PROJETES

Ech.: 1/1500

PLAN DE SITUATION



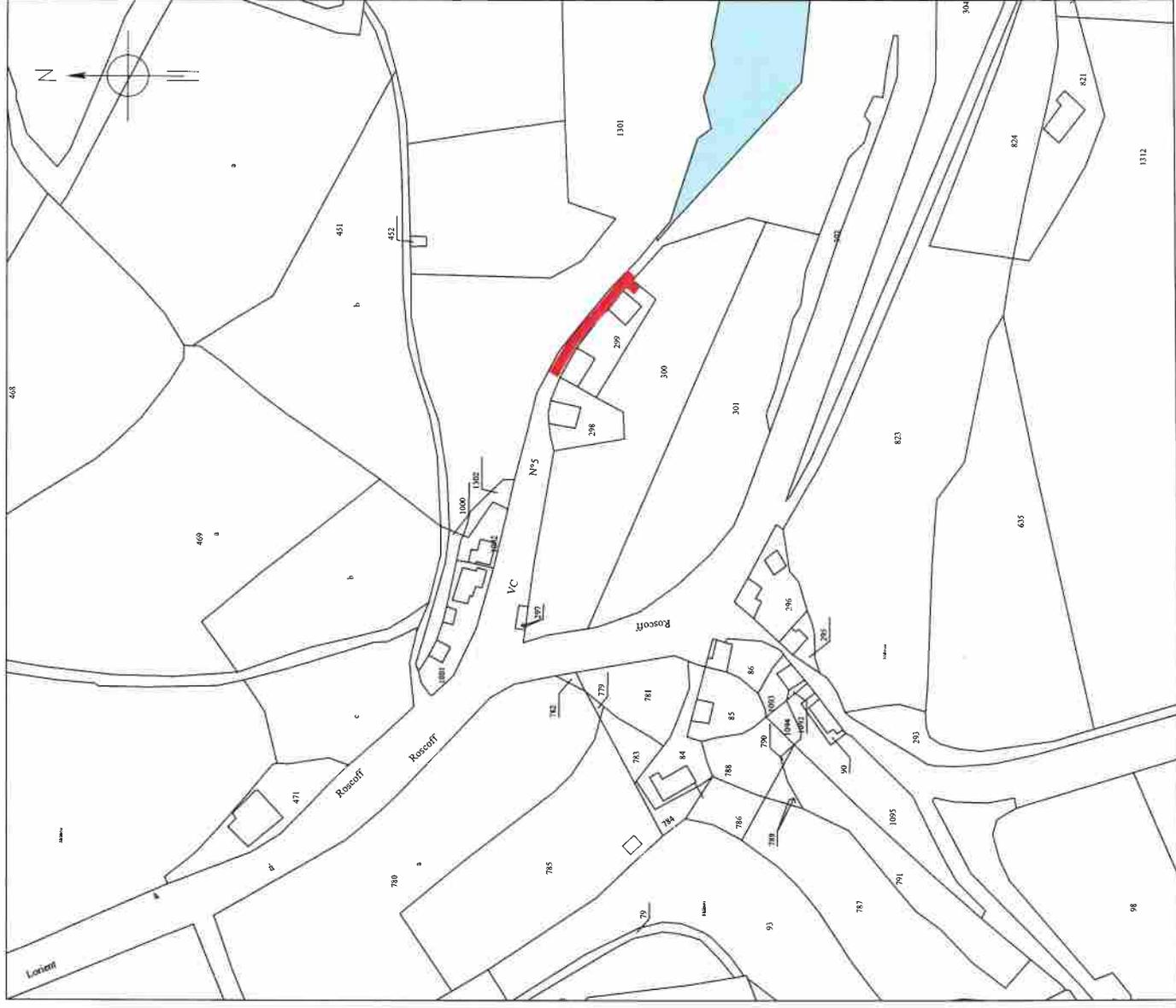
VUE AERIEENNE



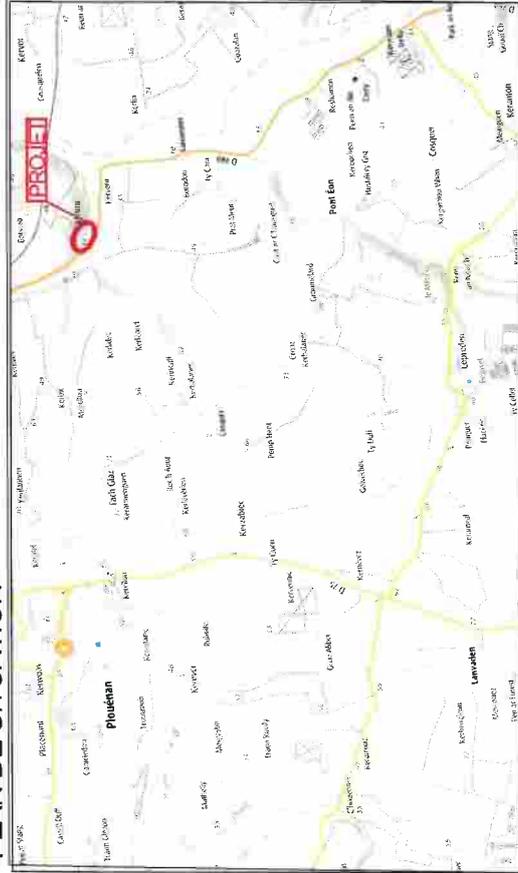
COMMUNE DE PLOUENAN
PROGRAMME DE VOIRIE 2024
21 - SECTEUR DE MILINOU
ENROBE

PLAN DES TRAVAUX PROJETES

Ech.: 1/1500

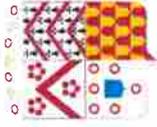


PLAN DE SITUATION



VUE AERIEENNE





COMMUNE DE PLOUENAN
PROGRAMME DE VOIRIE 2024
23 - SECTEUR DE ROSQUILLEC
ENROBE

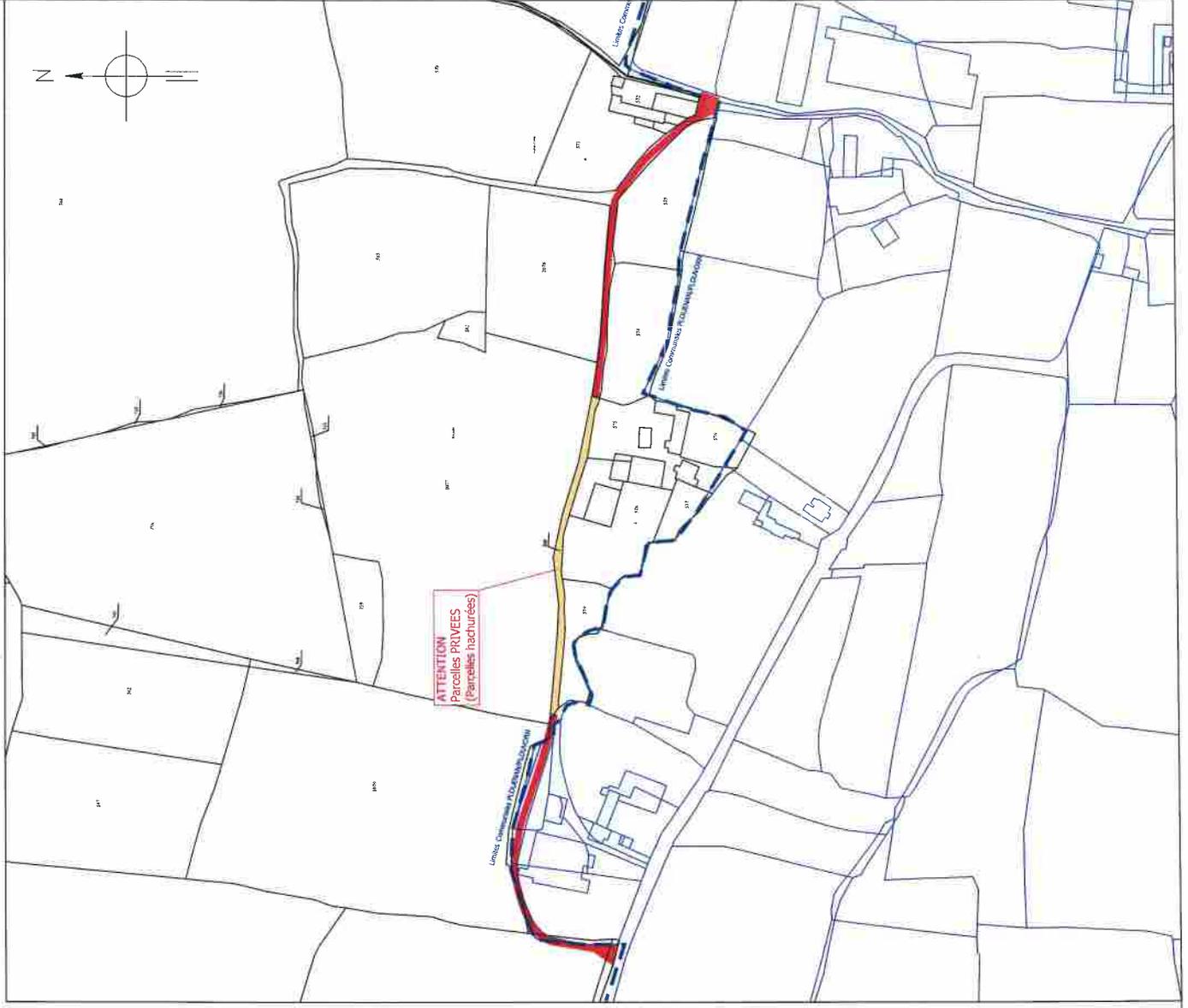
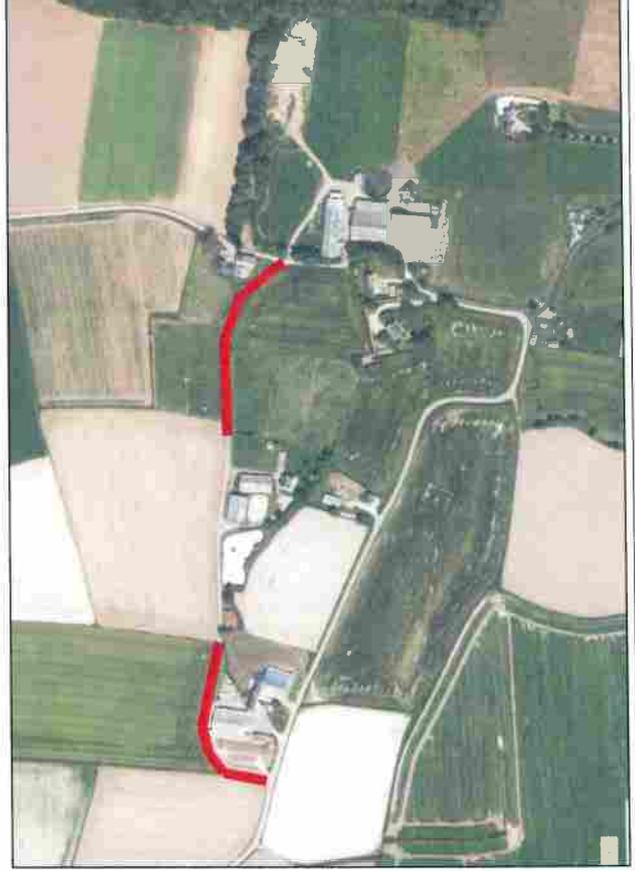
PLAN DES TRAVAUX PROJETES

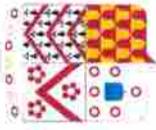
Ech.: 1/2000

PLAN DE SITUATION



VUE AERIEENNE





COMMUNE DE PLOUENAN
PROGRAMME DE VOIRIE 2024
26 - PLACE FRANCOIS PRIGENT
ENROBE

PLAN DES TRAVAUX PROJETES

Ech.: 1/1500

PLAN DE SITUATION



VUE AERIEENNE



Reprise en enrobé
Repose des pavés existants



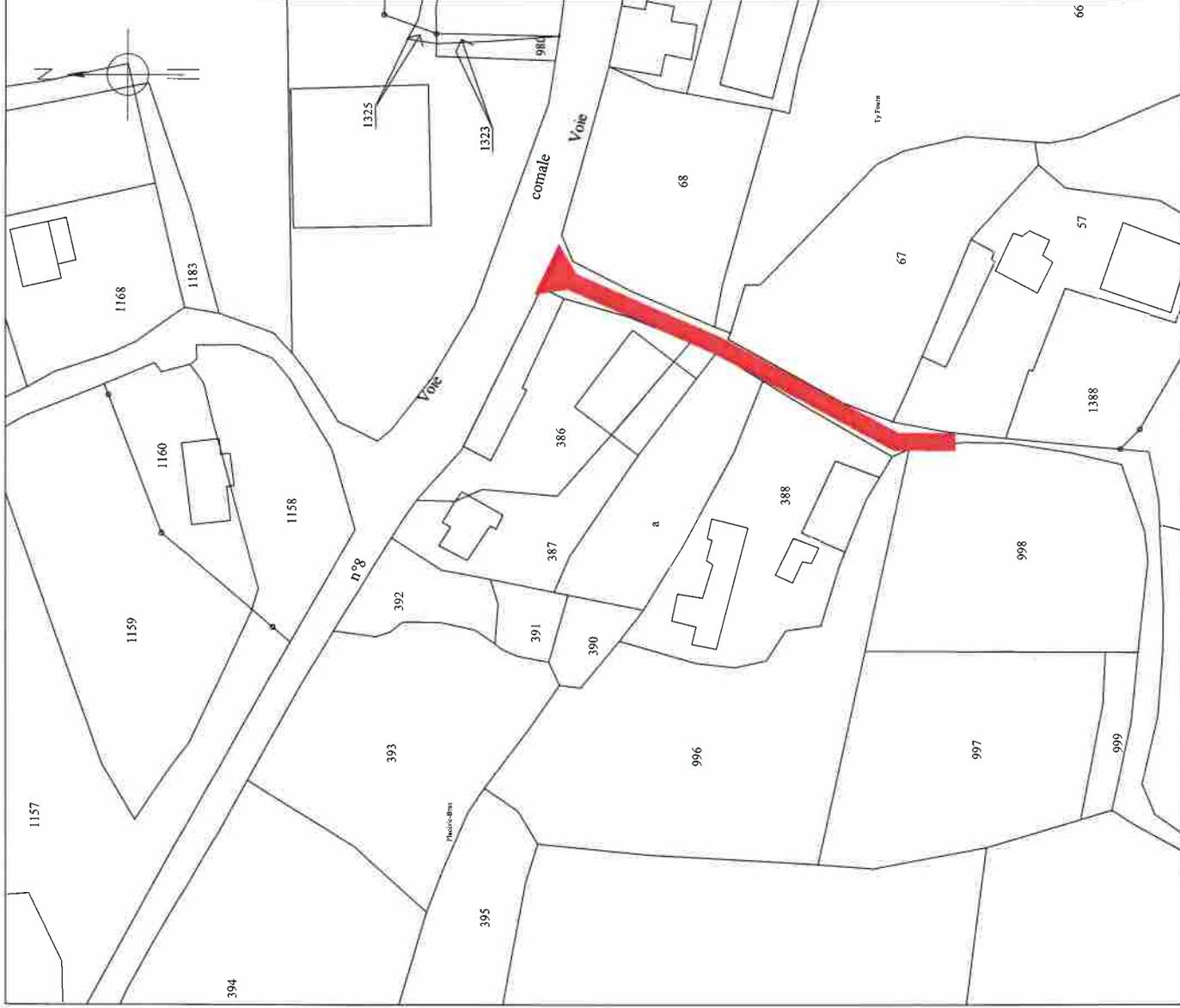
Reprise en enrobé



COMMUNE DE PLOUENAN
PROGRAMME DE VOIRIE 2024
27 - SECTEUR DE PLACERIC
ENROBE

PLAN DES TRAVAUX PROJETES

Ech.: 1/1000



PLAN DE SITUATION



VUE AERIEENNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Séance du 3 juillet 2024

Le trois juillet deux mil vingt-quatre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, maire, O. MONCUS, A. MARC, JP CAER, V. LE BOULCH, M. SAILLOUR, M. VILLENEUVE, MY. LE MESTRE, MH PETIT-CHOPIN, M. QUILLEVERE, K. KERNEIS, D. LE GALL, A. BOULC'H, R. JEZEQUEL, L. PENNORS, JJ. HIRRIEN, H. GUENA, G. KERBIRIOU, D. CAZUC,

Madame Anne MARC a été nommée secrétaire.

Excusés : E. TANGUY, JM. SEVERE, A. LE BIHAN, H. BEAUMIN

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part aux délibérations : 18

2024-07-03 -05

Marchés Publics – Appel d'offre Confortement d'un mur de soutènement
Rue Pen ar Pont / Rue de la Chaussée - Ecole publique de Penzé

Madame le Maire rappelle que dans un souci de sécurisation, une réflexion concernant le confortement d'un mur de soutènement Rue Pen ar Pont / Rue de la Chaussée - Ecole publique de Penzé est engagée. Un appel d'offre a été lancé, ayant pour objet des travaux de confortement du mur de soutènement séparant la cour de l'école Publique de Penzé à l'Ouest (en amont) de la rue Pen ar Pont / rue de la chaussée à l'est (en aval).

Lieu d'exécution : Rue Pen ar Pont / rue de la Chaussée 29420 PLOUENAN.

Après étude des 3 offres reçues par la société Fondasol qui agit en tant que Maître d'œuvre et par la commune de Plouénan qui agit en tant que Maître d'ouvrage,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Décide de retenir l'offre de l'entreprise MARC SA,

Autorise Madame le Maire à contracter avec cette entreprise,

Autorise Madame le Maire à lancer la phase de travaux.

Extrait certifié conforme
Le Maire,

Aline CHEVAUCHER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication ou notification

